

DANS CE CADRE

Académie :	Session :
Examen :	Série :
Spécialité/option :	Repère de l'épreuve :
Epreuve/sous épreuve :	
NOM :	
(en majuscule, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)	
Prénoms :	N° du candidat
Né(e) le :	(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste d'appel)

NE RIEN ÉCRIRE

Appréciation du correcteur

Note :

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.

BREVET PROFESSIONNEL FLEURISTE

E4 – EEJSE

SUJET

DUREE : 2H00 COEFF : 2

Ce sujet comporte 13 pages, numérotées de 1/13 à 13/13
 Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
 Vous répondrez directement sur le sujet.

Calculatrice non autorisée.

Cette épreuve comprend 4 parties :

Première partie :	Le cadre économique	8 points
Deuxième partie :	Le cadre social	12 points
Troisième partie :	Le cadre institutionnel	9 points
Quatrième partie :	Le cadre juridique	11 Points

BREVET PROFESSIONNEL FLEURISTE	Code : 21SP-BP FL U40 EEJSE	Session 2021	SUJET
EPREUVE E4 – EEJSE	Durée : 2h00	Coeff : 2	Page 1/13

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Raison sociale : « ClemLine Fleurs »

Adresse : 11 rue Pierre Perret à Nantes 44000

Statut Juridique : SARL enregistrée au RM B 210 557 422

Activité : Vente de fleurs coupées, plantes d'intérieur et d'extérieur

Effectif : 5 personnes :

- Charline Cancob, associée gérante
- Clémentine Cancob, associée
- Jeanine Goubiot, employée en CDI
- Sophie Jean, employée en CDD pour surcroît temporaire de travail
- Mikal Toaz, apprenti

Les sœurs Cancob, associées de la SARL, comptent sur son apprenti pour analyser différentes situations professionnelles.

DOCUMENTS :

Document 1 : Slow flowers : un nouveau concept pour relancer la production de fleurs françaises ?

Document 2 : Extraits du contrat de travail.

Document 3 : Nantes. Les élections municipales.

Document 4 : Créer une SAS ou SARL : quelle forme juridique choisir ?

BREVET PROFESSIONNEL FLEURISTE	Code : 21SP-BP FL U40 EEJSE	Session 2021	SUJET
EPREUVE E4 – EEJSE	Durée : 2h00	Coeff : 2	Page 2/13

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

PARTIE 1 : CADRE ECONOMIQUE

Charline Cancob s'interroge sur l'évolution du métier de fleuriste et souhaite en savoir plus sur la situation actuelle du marché et ses perspectives.

Répondre aux questions qu'elle se pose à partir du **document 1** et de vos connaissances.

1.1. Préciser comment a évolué le nombre de producteurs français de fleurs coupées. Justifier votre réponse.

.....
.....
.....

1.2. Citer deux raisons qui expliquent cette situation.

-
.....
-
.....

1.3. Quelle définition donneriez-vous au « marché » ?

.....
.....
.....

1.4. Définir la notion de « relocalisation » par rapport à la délocalisation.

.....
.....
.....
.....

1.5. Expliquer le concept de « slow flowers ».

.....
.....
.....
.....
.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

PARTIE 2 : CADRE SOCIAL

Charline et Clémentine Cancob souhaitent embaucher un(e) salarié(e) sous contrat de travail temporaire pour remplacer Jeanine Goubiot, qui part en congé maternité.

Vous devez vous informer sur les dispositions en matière de contrat de travail.

A l'aide de vos connaissances et du **document 2**, répondre aux questions suivantes.

2.1. Donner les caractéristiques du contrat de travail, de façon générale.

.....
.....
.....
.....

2.2. Citer deux cas de recours au contrat de travail temporaire.

-
.....
-
.....

2.3. Que reçoit le salarié à la fin de son contrat de travail temporaire ?

.....
.....
.....
.....

2.4. Quels sont les documents que doit recevoir le salarié à la fin de son contrat de travail temporaire ?

.....
.....
.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

2.5. Qui est l'employeur de la personne qui entrera en intérim chez ClemLine Fleurs ?

.....
.....

2.6. Quelles sont les parties à un contrat de travail temporaire ?

.....
.....
.....

2.7. Qu'est-ce que le « lien de subordination » ?

.....
.....
.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

PARTIE 3 : CADRE INSTITUTIONNEL

La mairie a pour habitude de solliciter notre boutique ClemLine pour fleurir ses locaux lors de certains évènements. Comme vous lui posez des questions sur le fonctionnement de la mairie et sur les élections, elle vous propose de vous documenter sur ces sujets. Pour s'assurer de vos connaissances sur le fonctionnement des élections, madame Cancob vous a listé des questions. A partir du **document 3**, article de journal que madame Cancob a retrouvé et de vos connaissances, répondre aux questions suivantes.

3.1. Préciser qui est le représentant de la commune et comment il est élu.

.....
.....
.....

3.2. Quelle est la durée du mandat des conseillers municipaux ?

.....
.....

3.3. D'où proviennent les ressources financières d'une commune ?

.....
.....

3.4. Citer trois missions dont les communes ont la charge et trois missions attribuées aux intercommunalités.

Communes	Intercommunalités
-	-
.....
-	-
.....
-	-
.....

3.5. Rappeler deux autres collectivités territoriales.

.....
.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

PARTIE 4 : CADRE JURIDIQUE

Les sœurs Cancob s'interrogent à changer la forme juridique de la société ClemLine afin d'opter pour un statut moins contraignant. Pour cela, elles souhaitent disposer d'un comparatif entre la SARL et la SAS.

A partir du **document 4** et de vos connaissances, répondre aux questions suivantes.

4.1. Définir la notion de « personne morale » et de « personne physique ».

.....
.....
.....
.....

4.2. Préciser ce à quoi correspond un « apport » et rappeler les différents types d'apports qui permettent de constituer le capital social.

.....
.....
.....
.....

4.3. Citer deux critères importants dans le choix du statut juridique de l'entreprise.

-
.....
-
.....

4.4. Citer deux différences entre la SARL et la SAS.

-
.....
-
.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

4.5.Citer une forme juridique autre que la SARL et la SAS qui peut être choisi pour un associé unique.

.....
.....

4.6.Quels sont les deux types d'impôts applicables aux entreprises ?

-
-

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Document 1 : Slow flowers : un nouveau concept pour relancer la production de fleurs françaises ?

12 août 2020, 21:22

Auteur Léa Benoit - Doctorante en géographie, Université Bordeaux Montaigne

Les producteurs français de fleurs coupées ont été à la fois victimes et bénéficiaires du confinement. Victimes, car ils se sont retrouvés privés de leurs principaux débouchés – les fleuristes et les grossistes – alors que la pleine saison commençait avec le printemps. Bénéficiaires, parce que leur profession a été médiatisée et soutenue par la vente en ligne alors que les importations étaient à l'arrêt.

Le confinement a ainsi permis de rappeler [...] que la majorité des fleurs coupées commercialisées en France vient de l'étranger en temps normal (290 861 000 € pour les importations en 2019 contre 10 339 000 € pour les exportations) et sont difficilement traçables.

Aujourd'hui, elles poussent en altitude en Afrique de l'Est et en Amérique du Sud. Plusieurs raisons expliquent cette relocalisation : un climat propice à une production en continu sur l'année, une main-d'œuvre peu chère, une ressource en eau accessible, des infrastructures de transport, etc.

Impact environnemental des cultures tropicales

La production française, elle, tend à disparaître. Il reste, en effet, moins de 400 producteurs en France actuellement [...] dont plus de la moitié en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ils étaient 8 000 en 1985.

Une trop faible compétitivité par rapport aux producteurs étrangers et une pression foncière importante liée à l'étalement urbain semblent avoir eu raison d'une (très) grande partie des producteurs français.

Des études et articles se multiplient pour analyser les conséquences économiques et environnementales de la relocalisation tropicale de la production. Plusieurs décrivent l'impact environnemental des cultures tropicales. [...] par exemple l'impact carbone des fleurs britanniques produites en plein air est moindre que celles des fleurs d'importations néerlandaises produites sous serres chauffées et kenyanes sous serres froides. [...]

En réaction, plusieurs initiatives de soutien à la production française émergent ces dernières années. Parmi elles, le *Slow Flowers* occupe une place croissante dans les médias et semble de plus en plus à la mode ; mais qu'est-ce donc que ce mouvement et en quoi pourrait-il relancer la production française ?

BREVET PROFESSIONNEL FLEURISTE	Code : 21SP-BP FL U40 EEJSE	Session 2021	SUJET
EPREUVE E4 – EEJSE	Durée : 2h00	Coeff : 2	Page 9/13

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Produire au rythme de la nature

Si l'on s'en tient à la traduction littérale, l'expression signifie « fleurs lentes ».

[...]Les acteurs qui revendiquent l'appartenance au mouvement prônent une production au rythme de la nature, la plus respectueuse possible de l'environnement et des saisons ; et vendue le plus localement possible. Pour les puristes, seules les fleurs produites en plein air, sans produits chimiques et vendues à proximité de l'exploitation peuvent prétendre faire partie du mouvement *Slow Flowers*.

Mais d'autres considèrent qu'il est possible – voire nécessaire pour répondre à la demande – de cultiver des *Slow Flowers* sous serres avec des produits chimiques si besoin et/ou de les commercialiser dans tout le pays de production. [...]

<https://theconversation.com>

BREVET PROFESSIONNEL FLEURISTE	Code : 21SP-BP FL U40 EEJSE	Session 2021	SUJET
EPREUVE E4 – EEJSE	Durée : 2h00	Coeff : 2	Page 10/13

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Document 2 : Extraits du contrat de travail

CONTRAT DE MISSION TEMPORAIRE

SARL INTERIM GENERALE
75, Bd de Charles de Gaulle
44000 Nantes

Salarié intérimaire	Entreprise utilisatrice
Nom / Prénom :	Raison sociale : ClemLine Fleurs
Adresse :	Adresse :
Numéro sécurité sociale :	11 rue Pierre Perret
Nationalité :	44000 Nantes
Qualification : coefficient 150 niveau 1	
Intitulé du poste : ouvrier fleuriste	Personne à demander : Charline Cancob
Convention collective nationale des fleuristes, de la vente et des services des animaux familiers du 21 janvier 1997	Lieu de mission : ClemLine Fleurs - 11 rue Pierre Perret 44000 Nantes

MISSION	
Motif	Justification(s) du recours
Remplacement de Jeannine Goubiot	Précision du motif du recours : congé maternité
Date du contrat : du 1 ^{er} juin au 2 juillet 2021	Durée hebdomadaire de la mission : 35 heures par semaine (151,67 heures par mois)
Terme : Précis	
Renouvellement du contrat : une fois pour une durée équivalente à la durée initiale	Période d'essai : 2 jours
Détails des tâches du poste : production de bouquets et compositions, entretien des locaux, conseil et accueil client	Durée collective hebdomadaire : 35 heures

(...)

Rémunération en €
Salaire de base : SMIC horaire 10,15 €
Indemnité de fin de mission : 10 % du montant total des salaires bruts perçus
Congés payés : 10 %
Mode de règlement : virement

(...)

BREVET PROFESSIONNEL FLEURISTE	Code : 21SP-BP FL U40 EEJSE	Session 2021	SUJET
EPREUVE E4 – EEJSE	Durée : 2h00	Coeff : 2	Page 11/13

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Document 3 : Nantes. Les élections municipales

Modifié le 14/03/2020 à 19h20 Publié le 13/03/2020 à 19h14

Agnès CLERMONT et Claire DUBOIS.



Avec le coronavirus, les élections municipales sont passées au second plan de l'actualité. Mais elles sont maintenues malgré le virus, c'est un temps fort de la vie démocratique locale. Nantes et ses 189 960 électeurs vont se choisir un nouveau maire. Tout comme les 23 autres communes de l'agglomération.

Dimanche 15 mars, c'est le premier tour. Mais dans certaines villes, il faudra attendre le second tour pour être fixé sur l'identité du pilote pour les six prochaines années.

Pour qui on vote ?

Petite subtilité : contrairement à ce que laissent penser les têtes placardées partout en ville, on ne désignera pas un maire. Mais des élus municipaux, dont le nombre dépend de la taille de la commune. Ils seront par exemple 69 à Nantes, 43 à Saint-Herblain, 19 à Saint-Léger-les-Vignes, ces élus formeront les conseils municipaux, constitués du maire mais aussi de ses adjoints, qui tiennent les postes importants : finances, éducation, urbanisme, etc. Les autres (parmi lesquels les membres de l'opposition) sont conseillers municipaux.

Le maire et ses adjoints sont désignés par le conseil municipal, lors de la première séance, qui a lieu entre le vendredi et le dimanche suivant l'élection.

Et les élus métropolitains, ils sont désignés comment ?

Nantes Métropole regroupe les 24 communes de l'agglomération nantaise. Elle gère les plus gros budgets : transports, logement, etc. 98 élus y siègent. Ils viennent des 24 conseils municipaux. Et on sait à l'avance qui est candidat pour siéger au sein de l'agglomération, car cela figure sur le bulletin de vote.

En clair, dimanche, les électeurs trouveront sur chaque bulletin deux listes de noms : les candidats pour le conseil municipal uniquement, et ceux qui sont fléchés pour siéger aussi au conseil métropolitain. (...)

Quand voter ?

Les bureaux de vote ouvrent à 8 h, ils ferment à 20 h à Nantes et Saint-Herblain, 19 h à Rezé et Couëron, 18 h ailleurs dans l'agglomération. Les premiers résultats ne seront pas connus avant 20 h, comme le veut la loi. On compte à Nantes 204 bureaux de vote. À noter qu'un vote électronique est organisé à Orvault et Couëron.

<https://www.ouest-france.fr/>

BREVET PROFESSIONNEL FLEURISTE	Code : 21SP-BP FL U40 EEJSE	Session 2021	SUJET
EPREUVE E4 – EEJSE	Durée : 2h00	Coeff : 2	Page 12/13

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Document 4 : Créer une SAS ou SARL : quelle forme juridique choisir ?

Le 06 mai 2020 - AP REDACTION

Le choix de la forme juridique est une question qui mérite réflexion dans le cadre d'un projet de création de société.



La SAS et la SARL sont deux formes de sociétés les plus choisies par les entrepreneurs pour plusieurs raisons [...]. Avant de décider, il convient de connaître les avantages et les inconvénients de ces deux statuts. Pour vous aider dans votre choix, notre fiche vous permet de dresser un comparatif de ces deux structures.

Les principales caractéristiques d'une SARL et d'une SAS

Les entrepreneurs ont de plus en plus recours à la SARL ou la SAS à cause de leurs caractéristiques. Les principales différences entre ces deux types de structure résident dans le mode de fonctionnement. La loi prévoit un cadre juridique bien défini pour la SARL tandis que pour la SAS, elle accorde plus de liberté aux associés. [...]

Les associés

Dans le cadre d'une SARL, la loi limite le nombre d'associés à 100 [...]. Dans une SAS, une personne physique ou une personne morale peut être associée. La SARL n'accepte pas une personne morale à entrer dans la société. La SARL et la SAS peuvent toutes deux être constituées par un associé unique [...].

Le capital social

La loi ne prévoit pas un montant minimum ni un maximum de capital social. Pour former le capital social, dans tous les cas, les associés peuvent faire des apports en numéraire, apports en nature. Les apports en industrie ne sont pas pris en compte dans la formation du capital social. Les associés reçoivent des parts sociales ou des actions proportionnelles à la valeur de leurs apports. [...].

Le régime fiscal d'une SARL et d'une SAS

La SARL et la SAS bénéficient donc du même régime fiscal en général. En principe, ces deux types de structure sont soumis à l'impôt sur les sociétés. Les statuts de la SARL et de la SAS doivent faire apparaître quelques éléments obligatoires à savoir : Pour une SARL de famille, elle autorise une option pour une durée illimitée pour le régime de l'impôt sur le revenu. On peut conclure que la SARL est plutôt adaptée pour des activités familiales. Pour terminer notre comparaison, les obligations comptables et administratives pour les deux formes juridiques sont presque les mêmes.

<https://www.affiches-parisiennes.com>

BREVET PROFESSIONNEL FLEURISTE	Code : 21SP-BP FL U40 EEJSE	Session 2021	SUJET
EPREUVE E4 – EEJSE	Durée : 2h00	Coeff : 2	Page 13/13